

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| D Réclamation | : contact@mupras.com |
| D Prise en charge | : pec@mupras.com |
| D Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie


MUPRAS
 Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales
 de Royal Air Maroc

par courrier
N° W21-780519
245289

Maladie
 Dentaire
 Optique
 Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Société

Matricule :
2087
Date de naissance :
15/12/1952

Actif
Pensionné(e)
Autre :
BENSOUDA Nouhad

Nom & Prénom :
25 Impasse Rue de Madrid

Adresse :
Agadir

Tél. :
0661061775
Total des frais engagés :
994,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ERRAMI M.K
 SPECIALISTE DES MALADIES
 DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
 Imm. Mourane Rue Hôtel de Ville
 AGADIR - Tel: 05 28 84 38 33

Date de consultation :
06 Janv 2023
Age:
70ans

Nom et prénom du malade :
BENSOUDA Nouhad

Lien de parenté :
 Lui-même
 Conjoint
 Enfant

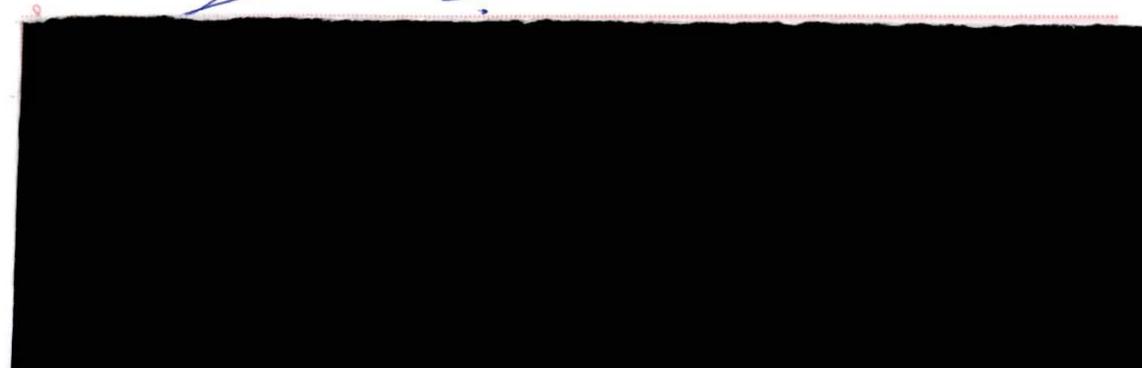
Nature de la maladie :
Appétit bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Fait à :
Agadir
Signature de l'adhérent(e) :
Nouhad

Le :
06/01/2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Janv 2023	9		250	INP : Dr. ERRAMI M.K SPECIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE Immeuble Bourg RUE Hotel de Ville ACADIR - Tel. 06 28 84 38 33

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ANBARY 10 rue des Béguines 94110 Le Kremlin-Bicêtre Téléphone : 01 45 80 80 45	06.01.23	£ 447,00 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. ERRAMI MOHAMED EL KEBIR

Diplômé de l'Université de BREST - (France)

Spécialiste des Maladies de l'Appareil Respiratoire

(Asthme - Allergies Respiratoires - Maladies des Bronches)

Endoscopie - E.F.R.

Membre de la Société de Pneumologie de langue française

(SPLF)

CES de Santé Publique

06 Janv 2023

Agadir, le : أكادير في :



ME BEN SORDA Nouha 2

248,00DH

Serenti de 200 dh/s

85

1 . 0 . 1 = 3 n



Dr. ERRAMI MK
SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Imme. Imourane Rue Hôtel de Ville
AGADIR - Tél: 05 28 84 38 33

Rendez-vous le : 04/04/2023 E د الموعد :

1. زنقة القصر البلدي عمارة ايموران الطابق الثاني قرب عمارة أميليل أكادير - الهاتف : 05 28 84 38 33

1, Rue Hôtel de ville, Imm. Imourane - 2ème Etage près Imm. OUMLIL -Agadir - Tél.: 05 28 84 38 33

Dr. ERRAMI MOHAMED EL KEBIR
Diplômé de l'Université de
BREST - (France)
SPÉIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL
RESPIRATOIRE
(ASTHME - ALLERGIES RESPIRATOIRES)

الدكتور الرامي محمد الكبير
خريج جامعة بريست بفرنسا
اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي
الضيقه - الحساسية التنفسية

Note d'Honoraire

06 Janv 2023

Agadir, le :

Concernant Mr. Mme:

BENSAUDA Nouhad

Consultation :

250 dhs

Visite :

Radiographie :

E F R :

Endoscopie Bronchique :

Tests Cutanés :

Autres :

Total :

Arrêtée la présente note à la somme de :

une visite clinique

Dr. ERRAMI M.
SPECIALISTE DES MALADIES DE
L'APPAREIL RESPIRATOIRE
AGADIR
Znقة القصر البلجي خفارة ايموران الطانق الثاني قرب عمارة أمليل أكادير - الهاتف : 05 28 84 38 33
1, Rue Hôtel de ville, Imm Imourane - 2ème Etage près Imm. OUMLIL -Agadir - Tél.: 05 28 84 38 33